

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16960**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Directeur de structures d'action sociale et de santé

Nouvel intitulé : Directeur de structures d'action sociale et de santé (MS)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
KEDGE Business School	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

332 Travail social

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce Directeur d'établissement ou Directeur général évolue dans un univers complexe, nécessitant des compétences en stratégie et en management global ainsi qu'une connaissance fine de son environnement et parties prenantes externes (environnement politique et institutionnel, politiques publiques, acteurs de la santé...)

Il réalise les activités suivantes:

Définir et mettre en oeuvre la stratégie de son entité et/ou son projet dans le respect du cadre législatif et réglementaire du champ médico-social, social et du sanitaire

Négocier les différentes conventions ou agréments qui définissent le budget et les modalités d'activités des établissements et mener les démarches qualité et d'évaluation (interne et externe) correspondantes

Garantir la politique de bienveillance, de qualité de service et d'éthique à l'encontre des usagers, de leurs structures et de leurs personnels;

Conduire les innovations et les changements requis par l'évolution de leur mission et de leur secteur d'activité au niveau national et européen

Gérer la performance globale de son entité : animer les équipes de direction assurer la gestion administrative et financière, gérer le personnel...

Se porter garant d'une exigence éthique et déontologique. analyser les politiques publiques et les marges de manoeuvre du dirigeant.

Comprendre et prendre part dans les mécanismes de planification de l'offre des établissements médico-sociaux et sanitaires

Le titulaire possède les compétences suivantes:

- . Etablir un diagnostic des besoins et des attentes des usagers
- . Développer une politique de bienveillance des usagers
- . Mener le diagnostic interne et externe de l'établissement
- . Définir les moyens et modalités de mise en oeuvre d'un projet d'établissement
- . Répondre aux appels à projets
- . Mettre en place les dispositifs de contractualisation avec les tutelles pour assurer le développement de la structure
- . Mettre en oeuvre une politique de recrutement, gestion et formation du personnel
- . Maîtriser les enjeux budgétaires et les logiques de tarification du secteur
- . Elaborer et mettre en oeuvre une stratégie pluriannuelle de financement
- . Elaborer une politique d'investissement
- . Analyser les procédures de conventionnement ou autres modes d'agréments
- . Organiser et gérer un réseau de partenaires
- . Elaborer une stratégie de mutualisation ou de regroupements
- . Développer une vision entrepreneuriale du projet d'établissement

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur d'activité est défini par la loi de janvier 2002, dite de Rénovation de l'action sociale et médico- sociale (pour le secteur médico-social), par la loi de juillet 2009 (pour le secteur sanitaire et

médico-social) et par différentes lois de politiques publiques de santé (par ex. la loi de février 2005 relative au champ du handicap

Directeur général, directeur ou tout responsable de structures, d'établissements ou de regroupement d'établissement relevant du champ de la santé (action sociale, médico-sociale et sanitaire), tels que : directeur d'EHPAD (maison de retraite médicalisée), directeur d'établissement pour adultes ou enfants handicapés, Responsable d'un service de tutelle, Directeur de centre, Responsable de foyerlogement.),

directeur de services à la personne, directeur de clinique, de SSR, d'établissements psychiatriques, responsables et coordinateurs de réseau de santé ou autres dispositifs de coordination des acteurs de santé (Atelier Santé Ville, Contrat Local de Santé...

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

Réglementation d'activités :

En particulier pour le secteur médico-social, Décret ministériel du 19 Février 2007, art II 1.31-1 du code de l'action sociale et des familles relatifs aux modalités de délégation et au niveau de qualification des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux.

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

La certification s'organise autour de composantes majeures suivantes :

- Définition et mise en œuvre d'un projet d'établissement à visée stratégique et marketing, en lien avec les politiques publiques
 - Management et gestions des ressources humaines
 - Pilotage de la performance économique et financière de l'établissement et gestion des aspects budgétaires
 - Développement et animation des partenariats
 - Développement d'une expertise en matière de gouvernance politique et entrepreneuriale des groupes d'établissements
- En fin de parcours une thèse professionnelle est soutenue devant un jury de professionnels.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		50% de représentants de l'organisme de formation 50% de professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle	X		Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X		50% de représentants de l'organisme de formation 50% de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 30 mars 2010 publié au Journal Officiel du 10 avril 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Directeur des structures d'action sociale et médico-sociales" avec effet au 10 avril 2010, jusqu'au 10 avril 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 24 mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 juin 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Directeur de structures d'action sociale et de santé" avec effet au 10 avril 2013, jusqu'au 16 juin 2018.

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :**

Domaine de Luminy - BP 921 - 13288 Marseille Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Mastère spécialisé accrédité par la Conférence des grandes écoles (CGE) en 1993.

Certification précédente : Directeur des structures d'action sociale et médico-sociales**Certification suivante :** Directeur de structures d'action sociale et de santé (MS)